

info du jour

Critère carbone : la part transport peut s'avérer marginale



jeudi, 18 mars 2010 07:25



Il faut se méfier des idées reçues. Le syndicat intercommunal de transfert et de traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur (SITTOM-MI) vient de le prouver. L'introduction d'un critère carbone pour son marché de déchets montre que c'est le processus d'élimination, et non le transport, qui fait la différence.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le facteur transport n'est pas toujours un élément fondamental du critère carbone. Loin de là. Le marché public que le syndicat intercommunal de transfert et de traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur (SITTOM-MI) a signé à la fin de l'année 2009 pour traiter 5 000 tonnes résiduelles de déchets en est un parfait exemple. Pour cet appel d'offres ouvert d'un montant annuel de 450 000 euros HT, le SITTOM-MI a mis en place un critère lié aux émissions de gaz à effet de serre qui a révélé l'impact marginal du transport par rapport aux autres paramètres pris en compte pour calculer la quantité de carbone émis. Il faut dire que pour ce marché à bons de commande, le syndicat a « mis le paquet » : outre une pondération de 20% pour ce critère, l'établissement, qui rassemble 101 communes et 150 000 habitants, a décidé de calculer le taux d'émission des gaz depuis les deux sites où le syndicat entrepose les déchets jusqu'à leur élimination finale.

### Bien prendre en compte les multiples facteurs émetteurs de carbone

Un tel parcours implique la prise en compte de nombreux paramètres pour calculer objectivement et méthodiquement les émissions réellement produites. Conscient de la complexité du sujet, le syndicat s'est entouré du cabinet de conseil en achats responsables Factea Durable, lequel s'est appuyé sur diverses études spécialisées (de l'ADEME notamment), pour établir une analyse solide. « *Le critère carbone doit être basé sur l'ensemble du marché*, explique Pierre Ravenel, le directeur de Factea Durable. *Dans le cas de cette procédure, le transport, mais également les processus de traitement des déchets, qui étaient différents pour les deux candidats ayant présenté une offre, ont été pris en compte. Les étapes clés de la prestation ont été étudiées : le transport des déchets jusqu'aux installations de traitement, les procédés de traitement, le traitement des sous-produits, le calcul des émissions évitées, le transport en aval ainsi que d'autres opérations connexes telles que l'enfouissement des résidus d'épuration et le traitement des lixiviats* ». Le premier concurrent, Sita Ouest, situé à 45 Km des points d'enlèvement, a proposé d'incinérer 1 500 tonnes de détritiques et de traiter les 3 500 tonnes restantes par un système mécano-biologique, suivi d'un enfouissement. Le second concurrent, Séché éco-industries, installé à 161 Km des deux sites du SITTOM-MI, dispose pour sa part d'un mécanisme de traitement reposant sur le seul enfouissement des déchets.



### Le procédé de traitement fait la différence

« *Les résultats ont montré que c'est le processus choisi qui permet de différencier les candidats. L'enfouissement génère dans ce cas notablement plus de gaz à effet de serre que le couplage du traitement mécano-biologique et de l'incinération*, indique Pierre Ravenel. *La part du transport s'avère marginale dans le bilan final des émissions* ». Le fait que la société Sita Ouest, qui a remporté l'appel d'offres, soit géographiquement plus proche est presque un hasard tant ce paramètre a peu pesé dans la balance : « *La conclusion des études réalisées a été une surprise pour tous, à commencer pour les élus du syndicat*, confirme Bastien Gillard, le responsable technique et administratif du SITTOM-MI. *C'est une leçon pour nous d'avoir découvert que le transport représente un élément marginal du circuit complet de traitement. Il faut se méfier des idées reçues* ». « *Beaucoup d'acheteurs considèrent le critère carbone comme une panacée pour le localisme, mâtinée de robustesse scientifique. Le marché du SITTOM-MI, qui est allé très loin dans l'analyse des nombreux facteurs générateurs de gaz à effet de serre, et qui est probablement l'un des plus complets à ce jour, montre que ce n'est clairement pas le cas. Les procédés présentés par les deux candidats ont révélé l'importance de la décomposition des déchets dans la production de*



gaz à effet de serre. Les personnes publiques doivent donc s'interroger sur la finalité exacte du critère carbone qu'elles entendent mettre en place », commente Pierre Ravenel.

### **Le critère carbone demande des efforts**

Bastien Gillard ne cache pas qu'une telle opération demeure complexe : « *Il faut se faire conseiller car l'introduction du critère carbone demande des compétences pointues, estime le responsable. Je conseille également aux collectivités tentées d'utiliser ce critère dans leurs marchés publics de s'y prendre huit mois avant le lancement de la consultation pour rester dans les clous* ». Cette entreprise a un coût. Selon Bastien Gillard, elle a entraîné un surplus de dépense d'environ 10 000 euros HT pour le SITTO-MI, lesquels ont été subventionnés par le conseil général et l'ADEME. Elle s'accompagne donc d'une volonté politique forte. « *Grégoire Super, notre président, a soutenu activement l'opération* », souligne l'ingénieur. Malgré l'effort que représente l'introduction du critère carbone, le syndicat envisage de répliquer la démarche sur d'autres marchés, avec toujours l'aide d'un expert extérieur.

 [Traitement déchets CCTP Sittommi \(175.72 kB\)](#)

 [Traitement déchets CCAP Sittommi \(206.68 kB\)](#)

 [Traitement déchets RC Sittommi \(181.98 kB\)](#)

Sandrine Dyckmans © achatpublic.info

**T** [Add Tags](#)